

Guide 2018

# Tarifs & taxes diverses

Délibération n° CN. 2017-382  
du 18 décembre 2017

Ville d'Annecy



LIBELLE	TARIFS 2018
<b>DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES</b>	
<b>COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY</b>	
<p><b>Occupation du domaine public et des infrastructures municipales par les opérateurs de télécommunications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits d'usage des infrastructures municipales utilisées pour la mise en place de câbles le ml / par an</li> <li>- Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'équipements techniques de téléphonie mobile par station relais</li> </ul> <p><b>Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du dispositif d'AUTOPARTAGE : la place / par an</b></p>	<p>4,06 €</p> <p>11 000,00 €</p> <p>204,00 €</p>

LIBELLE	TARIFS 2018
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY-LE-VIEUX</u></b>	
NÉANT	
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAN-GEVRIER</u></b>	
<b>Location d'infrastructures de réseau de communications électroniques propriété de la Commune.</b>	
<b>Le mètre/fourreau/an - Tarifs hors taxes</b>	
Fourreau diamètre 42.6/50 (y compris chambres de tirage)	1,50 € H.T.
Fourreau diamètre 60 (y compris chambres de tirage)	1,70 € H.T.
<b>Occupation du domaine public (DP) par les opérateurs de télécommunications</b>	
DP routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	38,80 €
DP routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	51,74 €
DP routier communal : autres (cabines, chambres) - le m <sup>2</sup> /an	25,87 €
DP non routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	1 293,45 €
DP non routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	1 293,45 €
DP non routier communal : autres (cabines, chambres) - le m <sup>2</sup> /an	840,74 €
<i>* On entend par artère : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.</i>	
<b>Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du dispositif d'AUTOPARTAGE : la place / par an</b>	104,04 €
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MEYTHET</u></b>	
NÉANT	
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRINGY</u></b>	
NÉANT	
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SEYNOD</u></b>	
<b>Réfection des travaux des concessionnaires</b>	
Enrobé / m <sup>2</sup>	140,00 €
Forfait de signalisation	650,00 €
Journée d'utilisation feux tricolores pour alternat	400,00 €
Gestion d'un dossier < 3 500 €	400,00 €
Gestion d'un dossier > 3 500 €	10% du prix des travaux
Enlèvement par les services municipaux de panneaux en infraction sur le domaine public : à l'unité	22,00 €